

## Conseil de Ville Delémont

## Question écrite

2.10/23

Ecoquartier: bilan intermédiaire

Les logements urbains sous forme d'écoquartiers ont vu le jour dans plusieurs villes de Suisse romande depuis l'adoption de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisé en 2013, mais le vivre ensemble ne se décrète pas. Il ne suffit pas de parler de mixité sociale, de solidarité et de convivialité pour faire cohabiter harmonieusement les gens. Un écoquartier n'est donc pas la somme des bâtiments construits dans le respect des standards écologiques. Il doit répondre à des considérations économiques et sociales. Il n'est rien sans ceux qui l'habitent et le font vivre, la participation citoyenne est indissociable d'un tel projet.

Plusieurs immeubles de l'écoquartier « Europan 9-Gros Seuc » sont aujourd'hui terminés et les premiers habitants prennent possession des appartements. La gestion du quartier pourrait devenir très complexe dès lors que les immeubles pourraient appartenir à plusieurs propriétaires. La commune, porteuse du projet dès ses débuts à un rôle à jouer car selon le plan spécial à l'art 41 : « la commune peut définir des modalités de participation avec les habitants (futurs et/ou actuels), le voisinage ou les usagers concernés ».

Nous demandons donc au Conseil communal de nous renseigner sur les questions suivantes :

- L'article 42 du PS stipule qu'un mode de suivi est défini entre la commune et les propriétaires pour garantir les options fixées dans le projet. Qu'est-ce qui a donc été fait et qu'est-ce qui sera fait pour assurer ce suivi ?
- La commune a-t-elle prévu la forme qui sera donnée (association ou autre) à la participation des habitantes et habitants de l'écoquartier ?
- Quel rôle la commune envisage-t-elle de jouer dès lors que tous les immeubles seront terminés ?
- La biodiversité dans les espaces extérieurs est-elle développée en adéquation avec le plan spécial ?
- Le cheminement de mobilité douce est en cours de travaux, correspond-il au plan déposé (aucune entrave sur le parcours) ?
- Sans règles établis, la gestion des conflits peut être très complexe, la commune a-t-elle imaginé des solutions ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.

Parti chrétien Social Indépendant Suzanne Maître-Schindelholz

Delémont, le 24 avril 2023